



Tribunal
de
l'Union européenne

Marc JAEGER
Président

Luxembourg, le 9 décembre 2014

S. E. M. Stefano Sannino
Représentant permanent de l'Italie
Président du COREPER
Rue de la Loi, 175
B-1048 Bruxelles

Monsieur l'Ambassadeur,

Lors de sa Conférence plénière du 8 décembre 2014, le Tribunal a formulé une opinion sur la proposition de réforme du statut de la Cour de justice de l'Union européenne qu'il m'appartient de porter à votre connaissance.

« Le Tribunal, ayant pris connaissance de l'évolution récente des discussions sur la proposition de réforme du statut de la Cour de justice de l'Union européenne, exprime sa vive préoccupation et estime indispensable de communiquer aux autorités législatives les considérations suivantes :

1. À son avis, la proposition de doubler le nombre de juges du Tribunal et de supprimer le Tribunal de la fonction publique présente un caractère inapproprié par rapport aux perspectives à moyen terme du contentieux.
2. Par ailleurs, il existe selon lui des méthodes plus appropriées, plus efficaces et moins onéreuses de renforcer le Tribunal et de parvenir à un meilleur résultat, et même plus rapide, pour le justiciable.
3. Dans cette perspective, un accroissement limité des référendaires et un renforcement des services du greffe présenteraient un bénéfice immédiat, à l'instar de l'apport des neuf référendaires supplémentaires accordé en 2014.
4. Il propose que dorénavant toute nouvelle réforme structurelle soit proposée et examinée par les institutions compétentes suite à une consultation formelle de la juridiction directement impliquée. »

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma très haute considération.

Marc Jaeger